

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 5 octobre 2022

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE L'ARS GRAND EST ET LES 10 UNIONS REGIONALES DES PROFESSIONNELS DE SANTE DU GRAND EST

Dans le cadre du Salon City Healyh Care du 5 octobre 2022, l'ARS Grand Est a signé un protocole d'accord avec les 10 Unions Régionales des Professionnels de Santé du Grand Est, marquant la volonté des parties prenantes de s'engager dans la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, qui contribuera à la déclinaison de la stratégie régionale de santé.

Avec la signature de ce protocole d'accord, l'ARS Grand Est entend donner une nouvelle impulsion à sa politique de contractualisation en inscrivant celle-ci dans une dynamique interprofessionnelle, permettant d'accélérer les actions de prévention et de réduction des inégalités sociales, géographiques et financières en matière de santé.

Elle s'appuie sur la dynamique collective des 10 URPS du Grand Est, rassemblées dans la **Maison des URPS** qui représentent **30 000 professionnels libéraux**. Cette dynamique est née d'une volonté commune de s'associer à des projets communs et s'est trouvée confortée par la crise sanitaire.

Portée par des valeurs de pragmatisme, d'efficacité, de bienveillance et de solidarité, la Maison des URPS se veut l'interlocutrice privilégiée de l'ARS en matière d'actions pluriprofessionnelles, notamment sur les axes stratégiques suivants :

- E-santé et les télé- consultations aux fins de renforcer l'accessibilité aux soins
- Prévention et promotion de la santé
- Relation Ville/Hôpital/Ville
- Harmonisation de l'exercice libéral (échanges sur le mieux travailler ensemble, protocoles inter-URPS),
- Animation de la coopération inter-URPS

Ces axes prioritaires supposent d'inscrire résolument l'action de l'ensemble des URPS du Grand Est dans un rapprochement autour d'actions communes favorisant la pluriprofessionnalité et la mise en œuvre d'une responsabilité populationnelle collective au service des territoires.

Aux termes du protocole d'accord signé ce jour, la signature de ce nouveau CPOM inter URPS devrait intervenir en janvier 2023.

Les URPS signataires :

- L'Union Régionale des Professionnels de Santé Biologistes Grand Est, représentée par son Président, Dr. Michel TEBOUL,

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

- L'Union Régionale des Professionnels de Santé Chirurgiens-Dentistes Grand Est, représentée par son Président, Dr. Matthieu HUTASSE,
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé infirmières infirmiers libéraux Grand Est, représentée par son Président, M. Julien BOEHRINGER,
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé Masseurs-Kinésithérapeutes Grand Est, représentée par sa Présidente, Mme Corinne FRICHE,
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins libéraux Grand Est, représentée par son Président, Dr. Claude BRONNER,
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé Orthophonistes Grand Est, représentée par sa Présidente, Mme Agnès SICIAC-TARTARUGA,
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé Orthoptistes Grand Est, représentée par sa Présidente, Mme Marion THIBORD,
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé Pédicures-Podologues Grand Est, représentée par son Président, M. Christian JEROME,
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé Pharmaciens Grand Est, représentée par son Président, Dr. Christophe WILCKE,
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé Sages-Femmes libérales Grand Est, représentée par sa Présidente, Mme Marie BAUER,